



## **Charte des membres de l'association Et Si On Parlait Cancer – ASPC**

### **Adhésion à la mission et aux valeurs de l'association**

En rejoignant l'association Et Si On Parlait Cancer – ASPC, chaque membre s'engage pleinement à respecter la mission et les valeurs de l'association Et Si On Parlait Cancer – ASPC tels que mentionnés dans la présentation de l'association ci-jointe.

La mission de l'ASPC est d'apporter aux femmes en cours et en fin de parcours oncologique hospitalier des informations, de l'aide et des ressources par différents partenaires connaissant le milieu oncologique, afin qu'elles puissent renouer avec leur féminité, se réapproprier leur image et leur bien-être diminués par la maladie et de reprendre une vie de qualité la meilleure possible.

Cette charte pose le cadre pour co-construire et agir ensemble. Elle reflète les valeurs et les principes d'action de l'ASPC.

Nous sommes à disposition pour échanger avec vous sur les fondements et les raisons d'être de ces règles de fonctionnement que nous avons décidées d'un commun accord.

### **Règles de fonctionnement**

En tant que membre de l'association Et Si On Parlait Cancer – ASPC, chaque personne s'engage à respecter les règles et principes suivants:

- Inclusion

Toute personne touchée par un cancer gynécologique et lymphome, proche de femmes touchées par ce type de cancer ainsi que toute personne souhaitant contribuer aux actions de l'association Et Si On Parlait Cancer – ASPC est la bienvenue.

- Cadre et principes

Les membres doivent faire preuve de bienveillance, de respect envers la différence, les particularités et le vécu de chacun·e.

Les membres doivent s'abstenir de tout jugement sur les décisions de traitements proposées et les choix thérapeutiques des membres de l'association Et Si On Parlait Cancer – ASPC et des personnes intervenant lors des activités organisées par l'association Et Si On Parlait Cancer – ASPC.

- Communication au nom de l'association Et Si On Parlait Cancer – ASPC

Seul.e.s les membres autorisé.e.s à le faire dans le contexte de ses activités en lien avec l'association Et Si On Parlait Cancer – ASPC peuvent communiquer en son nom. Chaque membre doit clairement distinguer entre les moments où elle ou il parle au nom de l'association Et Si On Parlait Cancer – ASPC et ceux où elle ou il s'exprime à titre personnel.

- Confidentialité

Les membres s'engagent à respecter la confidentialité quant à l'identité et au vécu des personnes témoignant et participant aux séances, activités et projets au sein de l'association Et Si On Parlait Cancer – ASPC.

- Sélection des intervenant.e.s

Tout.e membre de l'association Et Si On Parlait Cancer – ASPC peut suggérer au Comité des intervenant.e.s. Seul.e.s les membres du Comité définiront si leur participation est adéquate, et établiront avec elles/eux le cadre de leur intervention.

### **Participation bénévole**

La participation à l'association Et Si On Parlait Cancer – ASPC est bénévole. Cependant, les frais induits par la participation et approuvés par le Comité peuvent être couverts par l'ASPC, conformément aux procédures de l'ASPC. Les demandes de remboursement des frais de participation doivent être adressées au Comité.

### **Conflits d'intérêt**

Les membres s'engagent à divulguer tout conflit d'intérêt potentiel et à ne pas utiliser les actions, projets, événements et contacts de l'ASPC à des fins personnelles.

### **Exclusion**

Le non-respect des règles énoncées ci-dessus peut entraîner l'exclusion d'un.e membre de l'association Et Si On Parlait Cancer – ASPC.

En adhérant à cette charte, chaque membre de l'association Et Si On Parlait Cancer – ASPC contribue activement à la réalisation des objectifs de l'association et à la promotion d'une meilleure qualité de vie des patientes en parcours oncologique lié à un cancer gynécologique, mettant en pratique les valeurs et principes d'action de la pair-aidance.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :